



16ème législature

Question N° : 14583	De M. Bertrand Petit (Socialistes et apparentés - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >automobiles	Tête d'analyse >Perte d'activité des garagistes avec la multiplication des voitures électriques.	Analyse > Perte d'activité des garagistes avec la multiplication des voitures électriques..
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bertrand Petit attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet de la perte d'activité des garagistes traditionnels avec l'essor de la voiture électrique. En effet, le remplacement progressif du parc des automobiles thermiques par des électriques, prévu d'ici à 2035, nécessite une grande adaptation et transformation pour les entreprises du secteur. Ces dernières devront effectivement dans un premier temps réaliser de lourds investissements pour acquérir les équipements adéquats alors qu'elles sont pour l'heure nombreuses à ne pas avoir les moyens financiers nécessaires pour y parvenir, conséquence de l'augmentation des charges en 2023. Il apparaît dans un second temps que les formations destinées aux ouvriers de ce secteur qui souhaitent apprendre à manipuler ces nouveaux outils soient encore trop peu sollicitées, alors que les ventes de véhicules électriques ont augmenté de plus de 52 % en 2023. Aussi, considérant les politiques publiques qui mettront un terme aux automobiles thermiques dans les années à venir, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir des ouvriers et des entreprises de ce secteur.